

Département
de Maine-et-Loire

COMMUNE
du Coudray-Macouard

Procès Verbal du 6 décembre 2016

Membres présents : Françoise Auvinet - Jacky Colonnier - Laurence Schott - François Leroy - Eric Hergué - Natacha Clergeau - Yves Allard - Alain Bouet – Marie Thoreau

Membres absents : - Gilles Juin –

Pouvoirs : M Denis Canteau a donné pouvoir à Mme Françoise AUVINET

Mme Auvinet, ouvre la séance à 20h30.

Mme Auvinet fait part aux membres du conseil municipal de la démission de Mme Audrey GODET.

Elle constate que le quorum est atteint pour prendre les délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Aucune remarque n'est formulée sur le précédent procès-verbal.

M Colonnier est désigné secrétaire de séance.

1-DECISIONS MODIFICATIVES FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT

Décision modificative fonctionnement

Il manque des crédits au chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés (11 678 €) Il convient de réajuster les crédits sur certains articles. Une décision modificative est nécessaire.

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
022 Dépenses imprévues	- 10 000 €
65548 Autres contributions	- 1 678 €
TOTAL	- 11 678 €
64111 Rémunération personnel titulaire	+ 4 806 €
64131 Rémunération personnel non titulaire	+ 2 666 €
6453 Cotisation aux caisses de retraite	+ 3 106 €
6413 Personnel non titulaire	+ 714 €
6475 Médecine du travail	+ 213 €
6456 Versement supplément familial	+ 173 €
TOTAL	+ 11 678 €

Décision modificative investissement

A la suite de plusieurs devis signés, il convient de réajuster quelques crédits, notamment au niveau des dépenses pour le comblement des caves.

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
2151-24 Réseau de voirie – programme voirie	- 14 000 €
2151 Réseau de voirie	+ 14 000 €

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur ces modifications.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

2 - DEVIS PANNEAUX SIGNALISATION

M Eric HERGUE prend la parole et nous expose les différences entre les devis SES et NADIA signalisation.

Finalement, le devis SES est moins cher que le devis NADIA, pour les mêmes prestations. Il est proposé de se prononcer sur l'acquisition de : Miroir (Petite rue de la Motte) – Panneau défibrillateur – Panneau « STOP » et Panneau « déviation »

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis SES d'un montant de 605,02 € TTC

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

L'acquisition des panneaux « Chambres d'hôtes-Gîtes » figurera au budget 2017.

QUESTIONS DIVERSES

A/ DEVIS ALARME INCENDIE

A la suite du passage de la commission sécurité au local football pour accueillir le Centre Social Roland Charrier, la commune doit procéder à l'installation d'une alarme incendie.

Deux devis sont présentés :

- Un premier devis de l'entreprise BROSSAY LEC pour un montant de 165,85 €
- Un second devis de l'entreprise SICLI pour un montant de 288,00 €

M LEROY est allé à la sous-préfecture le mardi 6 décembre 2016 pour la commission de sécurité du local « Foot ».

La commission a émis un avis favorable.

Toutefois

- une alarme incendie doit être installée
- une ligne de téléphone pour prévenir les secours est à prévoir
- le bloc « sortie de secours » doit être déplacé au dessus de la nouvelle porte

Mme CLERGEAU propose que ces travaux pourraient être réalisés par les employés municipaux. Toutefois il est apparu au cours des débats que l'appel à une entreprise était préférable pour une question d'assurance.

Mme Thoreau déplore le fait que les 2 devis ne soient pas assez détaillés.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis BROSSAY'LEC

Pour : 8	Abstention : 2	Contre : 0
----------	----------------	------------

B/ DEVIS ALARME AU HANGAR COMMUNAL

La batterie de l'alarme au hangar ne fonctionne plus. Il convient de la changer

Madame le Maire présente à son conseil municipal deux devis :

- Devis de l'entreprise BROSSAY'LEC pour un montant TTC de 167,40 €
- Devis de l'entreprise NetX pour un montant TTC de 188,47 €

M Yves ALLARD souhaite engager une réflexion sur l'acquisition de caméras. Compte tenu du caractère urgent de la sécurisation du hangar, il est proposé de débattre, ce jour, sur la réparation de l'alarme. L'acquisition de caméras est reportée à 2017.

Mme CLERGEAU signale qu'un troisième devis produit par les ETS GUILIANI est moins cher et qu'il n'a pas été commenté.

Mme AUVINET rappelle que seuls les devis présentés lors de la préparation du conseil municipal sont recevables. Le devis GUILIANI n'ayant pas été présenté lors de cette préparation ne peut pas faire l'objet d'une discussion pendant ce conseil municipal. Elle rappelle aussi que les documents de travail sont strictement confidentiels et ne doivent pas être divulgués.

M LEROY propose que les réunions d'adjoints fassent l'objet d'une information auprès des autres conseillers municipaux.

Mme CLERGEAU fait remarquer qu'il y a d'autres entreprises en saumurois et qu'il ne faut pas toujours retenir les mêmes entreprises.

M ALLARD précise que ces devis, d'un faible montant, ne vont pas impacter le budget communal.

Il est demandé aux membres du conseil de se prononcer sur le devis BROSSAY'LEC qui ne facturera pas la main d'oeuvre ni le déplacement, soit un devis à 127 € TTC

Pour : 8	Abstention : 2	Contre : 0
----------	----------------	------------

C/ DEVIS LOCAL FOOTBALL VANDALISE DANS LA NUIT DU 31/10 AU 01/11

Un devis a été demandé à M. VAUCELLE, il s'élève à un montant de 772,80 €

Suite à une effraction, il y a lieu d'effectuer des réparations dans le local « Foot » :

Seul un devis est proposé. Dans l'attente d'autres devis, il est proposé de reporter cette dépense au conseil municipal de fin décembre.

Toutefois, ce sinistre ayant été déclaré auprès de l'assurance, une délibération n'est peut-être pas nécessaire.

D/ ORGANISATION DES VŒUX DU MAIRE

La salle des fêtes a été réservée pour le 7 janvier 2017

L'organisation de la cérémonie des vœux 2016 sera reconduite en 2017 (SUPER U – Boulangerie du Coudray – GUICHARD)

Un diaporama qui relatara les événements de l'année 2016 sera projeté pendant le discours de Mme le Maire.

Mme THOREAU se charge de cette organisation.

La sono devra être demandée à Artannes. L'acquisition d'une sono devra être débattue sur le budget 2017.

E/ AUTORISATION DONNEE AU MAIRE D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT SUR L'EXERCICE 2017

Le CGCT prévoit que jusqu'à l'adoption du budget, le maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ainsi que les dépenses de fonctionnement.

Pour : 10	Abstention : 0	Contre : 0
-----------	----------------	------------

Divers :

Mr le sous-préfet a visité le village le 6 décembre 2016, visite accompagnée de Mme VAUCHER de l'AGGLO, de Mr DURAND de la DRT , Mr LECLERC de la sous-préfecture

Cette visite s'est orientée principalement vers :

- Les problèmes de cavité sur la commune et notamment la cave RUDEAULT
- Visite de l'entreprise OCTOPUS HABITAT

Décorations de Noël :

- Suite à une panne de la nacelle, les décorations devraient être terminées le vendredi 9/12/2016
- En raisons de problèmes techniques, le village de Bron ainsi que la route de Courchamps seront décorés de sapins attachés aux lampadaires et décorés de guirlandes solaires

La séance est levée à 22 h 15.